

Ce rapport annuel d'activité de l'Inspection générale couvre l'ensemble des travaux achevés entre le 1er juillet 2010 et le 30 juin 2011. Il a été examiné au cours de la séance du Conseil de Paris du 15 novembre 2011. Sont présentées les missions achevées durant cette période, soit 53 missions.

Les domaines d'investigation sont divers, à l'image du champ de compétence de la collectivité parisienne. Ainsi parmi les 53 missions citées :

- 28 portent sur le secteur culturel
- 13 sur l'organisation des services
- 6 sur le secteur social ou le logement social
- 3 sur le secteur de la jeunesse et des sports
- 2 sur le secteur de l'enseignement
- 1 sur le stationnement

Comme chaque année, ont été menées des missions portant sur des thèmes transversaux à plusieurs directions de l'administration parisienne. L'Inspection générale audite régulièrement des associations subventionnées et des délégations de service public.

Les rapports de l'Inspection générale sont diffusés sur paris.fr dans le respect des dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs.

Présidée par la Secrétaire générale, une commission de suivi a été instituée par l'instruction du Maire du 17 janvier 2003 relative à l'Inspection générale. Cette commission dresse pour le Maire le bilan des réformes engagées.

L'Inspection générale contribue ainsi à la modernisation du service public municipal et à l'amélioration de sa performance. Elle est aujourd'hui un indispensable instrument de contrôle et de bonne gestion de la collectivité parisienne.